



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 4 mai 2023

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 27 avril 2023, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville – 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h03 et levée à 22h05.

Etaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Guy BRUCHON.

Etaient absents : Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Colette LOMBARD, M. Dominique ROUX.

Secrétaire de séance : Mme Agnès MARGUET

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : F.MANZONI/P.BENOIT ; M. CART-GRANDJEAN/R. LORIN CART-GRANDJEAN ; C. LOMBARD/N. PERROT.

Carte avantage jeunes–Convention de partenariat 2023/2024 avec la Région Bourgogne Franche-Comté

Comme chaque année, la commune est sollicitée par le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté pour être partenaire du dispositif « carte avantage jeunes » destiné à favoriser l'accès des jeunes de moins de 30 ans aux domaines de la culture, des loisirs, des sorties et de la vie pratique en BFC, en leur proposant des réductions et gratuités diverses et variées.

A ce titre, les partenariats suivants sont proposés :

1) Avec la médiathèque Brachotte :

La convention ci-annexée d'une durée d'un an du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024, précise notamment que :

- Les jeunes détenteurs de la carte bénéficient d'un an d'abonnement annuel gratuit à la Médiathèque Brachotte sur présentation du coupon Avantage bibliothèque correspondant ;
- Le Conseil Régional versera à la commune de Valdahon une participation financière de 5 € par coupon dans le cadre de cette action.

2) Avec la maison des services :

Le renouvellement du partenariat est sollicité pour assurer la vente de cette carte à la maison des services.

Trois formules de vente sont proposées :

- La carte est offerte par la commune aux jeunes et facturée 9 € à la commune)
- La carte est vendue à tarif réduit (8 € l'unité maximum) et facturée 9 € à la commune
- La carte est vendue à tarif plein, soit 10 € l'unité et facturée 10 € à la commune

Il est précisé qu'en 2022, les cartes avantages jeunes étaient vendues à tarif plein.

Pour la saison 2023-2024, une commande de 300 cartes jeunes est prévue.

La commission culture-sport-animations du 3 mai 2023 a proposé la vente de la carte avantage jeunes à tarif plein, soit 10 € l'unité.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les termes de la convention ci-annexée concernant la médiathèque,
- Autorise le maire ou son représentant à signer cette convention
- Autorise la reconduction du partenariat entre la Région BFC et la maison des services France Service de la commune
- Autorise la maison des services France Service à vendre la carte avantage jeunes à tarif plein, soit 10 € l'unité
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent au partenariat entre la maison des services France Service et la Région BFC

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

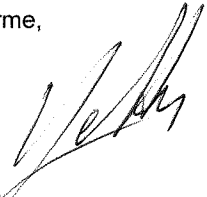
Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LE HIR



Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
11/05/2023

